

CHARTRE DES SPORTIFS SELECTIONNES EN EQUIPE DE FRANCE 2020

Vous avez souhaité intégrer une équipe nationale en déposant votre candidature au travers de votre palmarès annuel et nous vous en remercions.

Votre candidature a été retenue par le capitaine, son staff, le directeur technique et la commission fédérale, nous vous en félicitons.

Afin de clarifier par avance toutes les situations que vous serez à même de rencontrer au cours des différentes épreuves nous avons rédigé ce document contractuel que nous vous demandons de lire attentivement.

Cette charte est le guide des bonnes pratiques et de bonne conduite que la commission eau douce de la FFPS exige des sportifs qui représenteront la France et notre fédération dans toutes les épreuves internationales auxquelles vous participerez.

Un refus de signature de cette charte vaudra un renoncement à la sélection pour l'année de référence.

La vie en communauté n'est pas toujours chose facile et demande parfois quelques attentions concernant :

- Les règles d'hygiène de vie et de sécurité
- Les tenues vestimentaires
- Les lieux d'hébergement
- Le matériel et les vêtements mis à votre disposition par la FFPS et
- Les organisateurs, les commissaires, les arbitres
- Les Horaires
- Les partenaires de la Fédération (qu'il soit ou non votre partenaire personnel)
- Les délégués, le staff, vos équipiers
- Vos adversaires et leur encadrement
- Les consignes
- Le code mondial anti dopage

Vous pourrez faire valoir votre statut de membre de l'équipe de France de pêche sportive en eau douce mais vous avez comme obligation de ne pas dénigrer par la parole ou au travers de divers réseaux sociaux la FFPS eau douce, les membres du comité directeur, le directeur technique, les partenaires, les sportifs sélectionnés, les capitaines et les staffs.

Pour les déplacements à l'étranger vous vous engagez à vous conformer aux règles administratives en vigueur et aux consignes qui vous seront données par votre manager concernant les passeports, les cartes d'identité, les permis de conduire, la carte européenne d'assurance maladie et de compléter le dossier médical confidentiel.



Une copie de ces documents sera transmise au manager 1 mois avant le départ.

Beaucoup de médicament anodins peuvent avoir des conséquences lors des contrôles antidopages, si vous suivez un traitement régulier ou occasionnel consulter le site de l'Agence Mondiale Antidopage et parlez en à votre médecin.

Un contrôle positif d'un sportif peut conduire à la disqualification, ce serait grave.

<https://www.wada-ama.org/fr/ressources/education-et-prevention/le-controle-du-dopage-pour-les-sportifs>

Si vous êtes concernés, vous devrez remplir le dossier AUT autorisation d'usage à des fins thérapeutique et l'adresser à :

AFLD cellule médicale
229, bld Saint Germain
75007 Paris

Les vêtements qui sont mis à votre disposition marqués FRANCE doivent être respectés, ce sont les seuls que vous devez porter dans les compétitions internationales, entraînements compris.

Vous vous engagez à n'utiliser que les matériels figurants aux catalogues des partenaires de la FFPS eau douce pour toutes les épreuves et rencontres dans le cadre de votre sélection.

Vous autorisez la FFPS eau douce et ses partenaires à utiliser votre image dans toutes leurs communications écrites, vidéos et réseaux sociaux.

Sauf empêchement justifié vous vous engagez à être présent lors de l'assemblée générale annuelle.

Pendant les entraînements et pendant la compétition l'alcool, la cigarette et tous les produits du même type sont proscrits.

Je soussigné (e), M
de la catégorie

sélectionné (e) en équipe de France
adhère sans réserve cette charte.

Date et signature

Pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal

M. Mme.

Lien de parenté

date et signature :

Pour la commission eau douce FFPS,

Jean-Luc QUERNEC



La sélection ne sera définitive qu'à réception des documents

Adresse Postale : Jean-Luc QUERNEC 10, la Bretonnière 28200 DONNEMAIN SAINT MAMES

☎ 06 75 02 64 61

Courriel jlquerbec@ffpsed.fr